La lettre de votre URPS PHARMACIENS OCCITANIE

N° 1 / MAI 2017

ÉDITO URPS... LE SAVEZ-VOUS ?

Vous avez élu ses membres. Via l'Urssaf, vous contribuez financièrement à son fonctionnement. Mais quel est le rôle de l'URPS ? Et surtout quel intérêt pour le pharmacien d'officine ?
Enrichie d'exemples concrets une Newsletter, dont vous recevez ici le premier numéro, vous aidera à mieux appréhender les actions menées par votre URPS.
Il est urgent de prouver la plus-value officinale à travers des missions dites nouvelles dont certaines font déjà partie de notre pratique. Car sans preuves concrètes, point de reconnaissance. C'est précisément là que l'URPS peut agir. En engageant des actions de terrain l'URPS pharmaciens peut, à l'échelle de la région, être un formidable laboratoire expérimental dans lequel chacun d'entre vous est susceptible de s'investir en fonction de ses aspirations et disponibilités.
Malgré toute la bonne volonté des 15 élus qui la constitue et des 2 chargées de mission, l'URPS ne pourra mener à bien ses projets sans une implication de vous tous. C'est pourquoi nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous pourrez porter aux projets qui concerneront vos territoires. C'est en unissant nos efforts dans un objectif commun que nous avancerons.
Très confraternellement,

Valérie Garnier
Présidente URPS Pharmaciens Occitanie

VOTRE URPS EN QUELQUES MOTS

L'URPS PHARMACIENS OCCITANIE

Les URPS ont été créées par la loi HPST pour faire le lien entre les Agences Régionales de Santé chargées de la politique de santé régionale et les professionnels de santé libéraux.

10 professions libérales sont ainsi représentées par leur URPS dans chaque région : biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, sages-femmes.

Le financement des URPS est assuré par une contribution obligatoire prélevée par l'URSSAF auprès des professionnels de santé, leurs missions sont définies dans le Décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 :

- Organisation de l'offre de santé régionale
- Mise en oeuvre du développement professionnel continu
- Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins
- Organisation et évolution de l'exercice professionnel
- Actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- Amélioration de la qualité et la coordination des soins
- Déploiement et utilisation de systèmes de communication et d'informations partagés
- Mise en œuvre du projet régional de santé

L'action des URPS Pharmaciens vient en complément de celles des syndicats et de l'Ordre des pharmaciens.

- **Syndicats :** Défense et économie de la profession
- **Ordre :** Ethique et déontologie de la profession
- **URPS :** Mise en œuvre des nouvelles missions et évolutions des pratiques

Les membres des URPS Pharmaciens sont élus, pour un mandat de 5 ans, au cours d'une élection durant laquelle les pharmaciens titulaires d'officine de la région concernée votent pour une liste syndicale. Pour pouvoir se présenter sur une liste il faut être titulaire d'une officine.
Le nombre d'élus est fixé en fonction du nombre de pharmaciens dans la région, les sièges sont ensuite répartis entre les différentes listes suivant le nombre de voix obtenues.

L'URPS Pharmaciens Occitanie est constituée de 15 élus et de deux chargées de missions.

Les élus de l'URPS Pharmaciens Occitanie représentent leurs confrères dans toutes les réunions où il est question de l'offre et de l'organisation des soins afin de rappeler la place centrale du pharmacien en tant qu'acteur de santé de premier recours.

Ils portent auprès des institutions, la promotion des nouvelles missions du pharmacien et du rôle que celui-ci joue et pourrait jouer dans la santé publique.

Des expérimentations et des projets sont développés par l'URPS Pharmaciens et menés dans des officines de la région afin de pouvoir démontrer, à l'échelle d'un territoire, cette implication et ce rôle essentiel des pharmaciens d'officine dans la santé publique.

Ces expérimentations portent sur les thèmes suivants :

- Education Thérapeutique du Patient
- Suivi des maladies chroniques
- Observance
- Coordination des soins
- Lien ville-hôpital
- Conciliation médicamenteuse et bilan de médication
- Prévention

L'URPS Pharmaciens sera peut-être amenée à vous solliciter pour participer à des projets ou expérimentations.
A l'inverse, si vous souhaitez nous proposer un projet ou prendre part à une expérimentation, n'hésitez pas à nous contacter.



UN OUTIL PRATIQUE

DOSSIER COMMUNICANT DE CANCÉROLOGIE

Développé par le réseau régional de cancérologie de Midi-Pyrénées, Oncomip, conformément au premier plan cancer, le Dossier Communicant de Cancérologie (DCC) est un dossier patient informatisé, sécurisé, qui centralise toutes les informations sur la prise en charge d'un patient : diagnostic, état clinique, caractéristiques de la pathologie, comptes rendus de RCP, comptes rendus d'examens...

L'ouverture de l'accès du DCC aux pharmaciens d'officine, depuis avril 2016, est le fruit d'une collaboration entre l'URPS Pharmaciens et Oncomip. Il semblait en effet nécessaire que le pharmacien qui accompagne les patients pendant leur traitement gère les effets indésirables et assure le bon usage du médicament, dispose d'informations sur le parcours de soins de ses patients pour pouvoir adapter au mieux la prise en charge, assurer le suivi et délivrer les conseils les plus pertinents.

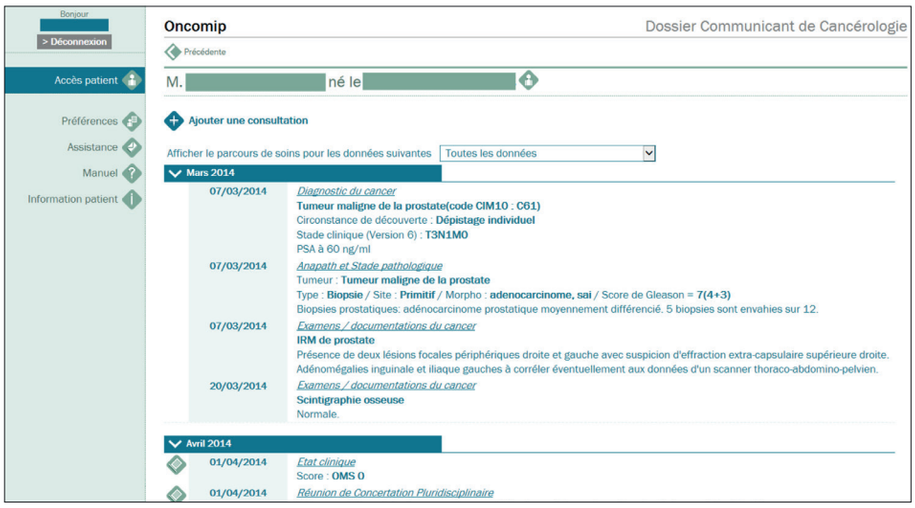
L'accès au DCC se fait sur le site d'Oncomip grâce à un identifiant et mot de passe ou bien via la carte CPS. Lors de la première connexion, il est nécessaire de créer un compte qui sera validé par Oncomip. À ce jour près des 100 pharmaciens d'officine ont créé leur compte sur le territoire de Midi-Pyrénées.

Oncomip met également à disposition plus de 110 fiches d'informations sur les effets secondaires des chimiothérapies et thérapies ciblées accessibles librement sur le site www.oncomip.fr. Existant pour les professionnels de santé et pour les patients, ces fiches sont des véritables mines d'informations dans un domaine où les traitements évoluent très rapidement.

La collaboration entre l'URPS Pharmaciens et Oncomip continue afin que le DCC évolue et réponde toujours mieux aux attentes des pharmaciens et des autres professionnels de santé. Sur le territoire Languedoc Roussillon, le même module est en développement par le réseau de cancérologie ONCO LR.







SOIRÉE CAS DE COMPTOIR

PHARMACIENS D'OFFICINE ET AUTOTESTS VIH

Suite à l'arrivée des autotests VIH en officine, l'URPS Pharmaciens, en collaboration avec le COREVIH, a organisé en septembre dernier une soirée « cas de comptoir pharmaciens d'officine et autotests VIH » dans les villes de Nîmes, Montpellier et Perpignan.

A l'occasion de ces rencontres, différents intervenants comme Franck Marcé (Coordinateur de Sida Info Service), le Dr Philippe Grandjean (Médecin au CH du Bassin de Thau), le Dr Isabelle Rouanet, (Médecin SMIT au CHU de Nîmes) ou encore le Dr Milagros Ferreyrea (Médecin SMIT au CH de Perpignan) ont pu échanger avec les pharmaciens qui, de par la délivrance des autotests en officine sont placés au cœur de la stratégie de dépistage et d'accompagnement des patients. Certaines interrogations et même appréhensions ont été exprimées. Comment utiliser ce test ? Comment réagir s'il est positif ? Quel accompagnement en cas de demande d'un autotest ? Quels conseils en cas de prise de risque de contamination récente ? Vers quelles structures orienter le patient ? Différentes questions auxquelles les intervenants ont répondu et autant de messages importants délivrés par ces professionnels.

La délivrance d'un autotest de dépistage du VIH impose une information et un accompagnement rigoureux. Le résultat n'est fiable que si le dernier risque d'exposition date d'au moins 3 mois. En cas de test positif, le patient doit être orienté vers un laboratoire d'analyse médicale ou un CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Les intervenants étaient là pour rappeler que l'important est de rassurer, diminuer l'angoisse sur l'instant et orienter, afin de vérifier l'infection par le virus : « avec cette capacité d'auto diagnostic et de premier contrôle, l'officine est la porte d'entrée dans le système de soins ».

Vous pouvez visionner une vidéo explicative d'utilisation de l'autotest, sur le site www.autotest-sante.com, rubrique autotest VIH. Merci aux intervenants qui ont fait de ces soirées des moments d'échanges intéressants. L'URPS vous tiendra informés si de prochaines réunions d'information sur la gestion des risques et la prévention dans le cadre de l'infection par le VIH sont programmées.

Conception graphique : studiovendredi.com